

# PRÉSERVATION DE LA SUNNAH (PARTIE 4 DE 4)

## Évaluation:

**Description:** Une introduction à la collection de hadith, à sa conservation et à sa transmission. Partie 4: Troisième et quatrième étapes de la collection de hadith et méthodes de conservation.

**Catégorie:** [Cours](#) › [Le Prophète Mouhammad](#) › [Le Hadith et la Sounnah](#)

**Par:** Imam Kamil Mufti

**Publié le:** 20 May 2019

**Dernière modification le:** 22 Oct 2017

## Prérequis

- Guide du débutant concernant le Hadith & la Sunnah.

## Objectifs

- Identifiez les quatre étapes de la collecte de hadith.
- Identifiez le rôle d'Omar bin Abdalaziz dans la préservation de la *Sunnah*.
- Comprendre l'achèvement de la collection de *hadiths* au troisième siècle et les œuvres majeures de l'époque.
- Connaître les différentes méthodes de préservation du *hadith*.

## Termes arabes

- Sunnah*- Le mot Sunnah a plusieurs significations, en fonction du domaine d'étude. Cependant, le sens généralement accepté est tout type de propos rapporté, fait ou approuvé par le Prophète.
- Hijrah* - l'acte de migration d'un endroit à un autre. Dans l'islam, l'hijrah fait référence aux musulmans qui migrent de La Mecque vers Médine et marque également le début du calendrier islamique.
- Hadith* - (pluriel – *ahadith*) est une information ou une histoire. En Islam, il s'agit d'un récit narratif des paroles et des actions du Prophète Mouhammad et de ses compagnons.

## Troisième étape dans la collection de *Hadith*

Avec le décès de la génération qui avait vu et entendu le Prophète directement, le travail de collection de *hadith* est entré dans une troisième phase. Comme les compagnons avaient parcouru de longues distances dans le monde islamique et confié la connaissance de la *Sunnah* à leurs étudiants avant leur mort, il n'y avait plus

d'informations à rechercher parmi les différentes personnes, et l'ensemble des *hadiths* était maintenant la propriété des différents enseignants qui ont enseigné dans différents centres. Mais dans la deuxième étape, les *hadiths* étaient passés de la possession individuelle à la possession publique et, par conséquent, tout le corps de *hadith* accumulé pouvait passer à la troisième étape en faisant référence à différents centres au lieu de le rechercher auprès d'individus différents.

'Omar ibn Abdalaziz, le calife omeyyade, qui régna vers la fin du premier siècle de la *Hijrah*, fut le premier homme à donner des ordres précis selon lesquels des collections écrites de *hadith* devaient être constituées. 'Omar ibn Abdalaziz a écrit à Abou Bakr ibn Hazm:

“Vois les paroles du Prophète que tu peux trouver et écris-les, car je crains la perte de connaissances et la disparition des hommes instruits; et n'acceptez rien d'autre que le *hadith* du Prophète; et les gens doivent rendre le savoir public et être accessible de façon à ce que celui qui ne sait pas vienne apprendre, en effet le savoir ne disparaît pas tant qu'il n'est pas dissimulé au public.”<sup>[1]</sup>

Abou Bakr ibn Hazm était le gouverneur du calife à Médine et il existe des preuves que des lettres similaires ont été écrites dans d'autres centres. Avant le milieu du deuxième siècle, des collections écrites de *hadith* ont vu le jour. Des centaines d'étudiants de *hadith* étaient engagés dans le travail d'apprentissage dans différents centres. Chaque érudit du *hadith* a voyagé à la recherche de *hadith*. Khatib al-Baghdadi, un érudit reconnu, a écrit une œuvre entière, *Ar-Rihlah fi Talab al-Hadith*, ou *Voyager à la recherche du hadith*. Ce qui est intéressant, c'est que le travail parle d'érudits qui ont voyagé à la recherche d'un seul *hadith* ! La collection de loin la plus importante de l'époque est le *Mouwatta* de l'Imam Malik, qui a récemment été traduite en français.

## Quatrième étape dans la collection de *Hadith*

Les travaux de collection de *hadith* ont été menés à bien au troisième siècle de la *Hijrah*. Des livres de *hadith* soigneusement compilés de cette époque nous sont parvenus sous leur forme complète. C'est à ce moment-là que trois types de collections de *hadith* ont été réalisés: le *Mousnad*, le *Jami'* et le *Souan*. Le *Mousnad* était le type le plus ancien et le *Jami'* le moins ancien. Les collections de *hadith* connues sous le nom de *Mousnad* ont été organisées, non pas en fonction de l'objet du *hadith*, mais sous le nom du compagnon sous la dernière autorité duquel le *hadith* était rapporté. Le plus important des ouvrages de cette classe est le *Mousnad* de l'imam Ahmad Ibn Hanbal, qui contient environ trente mille récits. Ahmad est né en 164 AH et est décédé en 241 AH. Il est l'un des plus grands savants de l'histoire de l'islam. Sa collection contient cependant des rapports de toutes sortes. Le *Jami'* organise non seulement des rapports en fonction du sujet traité, mais est également plus critique. Six ouvrages sont généralement reconnus sous cette rubrique, à savoir les collections de Mouhammad ibn Isma'il, plus connu sous le nom de Al-Bukhari (décédé en 256 AH), Mouslim (décédé en 261 AH) et Abou Dawoud (décédé en 275 AH). Al-Tirmidhi (mort en 279 AH), Ibn Maja (mort en 283 AH) et An-Nasa'i (mort en 303 AH). Ces livres classaient les rapports en fonction de la matière, ce qui permettait aux érudits de l'islam de s'y retrouver facilement. Tous ces livres nous sont parvenus, écrits par leurs auteurs

d'origine. Certaines de ces œuvres majeures ont été traduites en français.

## Méthodes de conservation du *Hadith*

Au cours des étapes de la collecte du *hadith*, huit méthodes ont été utilisées pour préserver le *hadith*. Seuls la première et seconde seront discutés brièvement ci-dessous:

- (1) *Sama'*: c'est la lecture par l'enseignant aux étudiants.
- (2) *'Ard*: lecture par les étudiants aux professeurs.
- (3) *Ijazah*: permettre à quelqu'un de transmettre le *hadith* ou le livre sous l'autorité du savant sans que personne ne le lise.
- (4) *Munawalah*: remettre à quelqu'un le matériel écrit à transmettre.
- (5) *Kitabah*: écrire un *hadith* pour quelqu'un.
- (6) *I'lam*: informer quelqu'un que l'informateur a la permission de transmettre certains documents.
- (7) *Wasiyah*: confier à quelqu'un ses livres.
- (8) *Wajadah*: trouver des livres ou des *hadiths* écrits par quelqu'un tout comme la découverte chrétienne des manuscrits de la mer Morte ou la découverte du plus ancien manuscrit du Nouveau Testament avec des moines au mont Sinaï par Tischendorf. Les érudits musulmans n'ont jamais reconnu qu'il s'agissait d'un moyen de transmission fiable.

A l'époque des Compagnons, seule la première méthode était utilisée. Les étudiants avaient l'habitude de rester avec leurs professeurs, les servir et apprendre d'eux. Un peu plus tard, les méthodes les plus courantes étaient la première et la seconde. Etant donné que le *wajadah* n'était pas reconnu par les érudits, aucune autre méthode que les sept énumérées ci-dessus n'était acceptée.

*Sama* incluait la récitation orale, la lecture de livres, des questions/réponses et la dictée. La pratique de la récitation orale de *hadith* par l'enseignant a commencé à décliner à partir de la seconde moitié du deuxième siècle, bien qu'elle ait persisté longtemps. Les étudiants ont été attachés à un chercheur pendant une longue période, jusqu'à ce qu'ils soient considérés comme des autorités du *hadith* par leur professeur. Seuls quelques *hadiths*, environ quatre ou cinq ont été discutés dans une leçon. La lecture par l'enseignant à partir de ses propres livres était préférable. La lecture par l'enseignant du livre de l'élève a également été effectuée. C'était un moyen de tester le professeur pour voir s'il avait bien mémorisé son *hadith*. Ils inséraient le *hadith* dans le *hadith* appris par leur enseignant et remettaient le livre à l'enseignant pour qu'il le lise,

afin de déterminer si il était compétent dans son domaine. Ceux qui ont omis de reconnaître le matériel supplémentaire ont été dénoncés et jugés indignes de confiance.

'Ard était la pratique la plus courante du début du deuxième siècle. Les copies ont été fournies par les enseignants ou réalisées par les étudiants à partir de l'original. Ils ont fait une marque circulaire après chaque *hadith*. Chaque fois que l'étudiant lisait le *hadith* à son enseignant, il écrivait une marque dans le cercle pour indiquer à l'enseignant qu'il l'avait lu. Cela était nécessaire parce que même si l'élève connaissait le *hadith* par des livres, il n'était pas autorisé à l'utiliser pour l'enseigner à d'autres ou pour sa propre compilation tant qu'il ne l'avait pas obtenu par les moyens appropriés. Sinon, il serait appelé voleur de *hadith*, *sariq al-hadith*.

Un registre régulier a été tenu et après la lecture du livre complet, une note a été écrite par l'enseignant ou l'un des célèbres érudits assistant aux cours. Celles-ci donnaient des détails sur la fréquentation, comme par exemple ceux qui écoutaient le livre en entier, qui les rejoignaient plus tard, quelle partie ils lisaient et quelle partie leur manquait, en indiquant les dates et les lieux. Le livre était généralement signé par l'enseignant ou par un célèbre universitaire assistant, afin d'indiquer qu'aucun autre ajout ne pouvait être apportée au livre.

## Conclusion

Grâce aux efforts considérables et méticuleux des premiers musulmans, la *Sunnah* et le *hadith* du Prophète ont été préservés avec précision et fiabilité. Puisque le Prophète Mouhammad (Qu'Allah le couvre d'éloges et le protège) est le dernier prophète envoyé par Allah à l'humanité, il est donc logique que ses enseignements soient totalement préservés. Si ses enseignements n'étaient pas préservés, un autre prophète serait nécessaire pour savoir quelle est la religion d'Allah et comment obéir à Allah. Les enseignements du Prophète Mouhammad seront conservés jusqu'à ce qu'Allah en décide autrement et par conséquent aucun autre prophète n'apparaîtra. Il nous appartient d'apprendre et de pratiquer l'islam tel que l'a enseigné le Prophète Mouhammad, correctement et pleinement pour gagner le salut.

commentaire

---

Notes de bas de page:

[1]

*Sahih Al-Bukhari*

L'adresse internet de cet article:

<https://www.newmuslims.com/fr/articles/85/preservation-de-la-sunnah-partie-4-de-4>

droits d'auteur © 2011 - 2023 NewMuslims.com. Tous les droits sont réservés.